

Exemplaire n°

**RAPPORT  
AUDIT DE L'ASSOCIATION OPEJ  
CLUB DU CANAL**

N° 10-19

- Janvier 2012 -

Rapporteurs :

[.....], Inspecteur

[.....], Administrateur

*Le Maire de Paris*

Paris, le 07 JUIN 2010

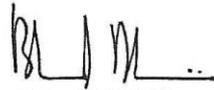
Note à

Directrice Générale de l'Inspection Générale

Dans le cadre des politiques de prévention, le Département finance l'action des clubs et équipes de prévention.

Pour compléter les évaluations déjà réalisées de plusieurs associations, je vous remercie de bien vouloir procéder à un audit des associations Soleil (12<sup>ème</sup>), Cap 2000 (12<sup>ème</sup>) et OPEJ (19<sup>ème</sup>).

Vous pourrez vous appuyer sur les services de la DASES dans la réalisation de cette mission. *Très cordialement à vous,*



Bertrand DELANOË

## NOTE DE SYNTHÈSE RAPPORT

### AUDIT DU CLUB DE PREVENTION DU CANAL (OPEJ)

---

L'OPEJ (Œuvre de protection des enfants juifs) est une association créée en 1945 pour protéger et recueillir les enfants juifs pendant et à l'issue de la guerre. Implantée exclusivement en Ile de France, elle y gère 8 structures, dont 3 à Paris, où la principale est le club du Canal, objet du présent audit. Orientée au départ vers les enfants de la communauté israélite, elle prend en charge désormais des jeunes de toute origine. Elle est attachée à une éthique laïque et républicaine, qui se traduit notamment dans la diversité d'origine de ses agents.

Ce club est présent dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement depuis 1990. Son secteur est situé au centre de l'arrondissement, de part et d'autre du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq. Il est marqué par une très forte mixité sociale, accentuée par les rénovations urbaines importantes qu'il a connues depuis 20 ans.

La subvention qu'il perçoit de la DASES (408 000 € pour 2011) est la plus faible de celles versées aux 16 associations gestionnaires de clubs de prévention à Paris. Elle représente 2,3 % de l'enveloppe totale. Son effectif est modeste (6 postes, dont 4,66 ETP de personnel éducatif). Il suit environ 600 jeunes, ce qui représente un ratio de jeunes suivis par poste de 129, pratiquement double de celui constaté sur tout Paris. Il suit 22 % des jeunes suivis dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement par les 4 clubs qui y sont implantés.

Très attaché aux principes de l'éducation spécialisée, sa pratique présente la caractéristique d'être beaucoup plus orientée vers les filles, et vers les plus jeunes, que ce qui est constaté pour tout Paris. Par ailleurs, il encadre ses pratiques dans un formalisme rare, notamment avec ses relations partenariales avec lesquelles il conclut des conventions écrites précisant la nature de ses interventions. Il présente aussi l'originalité d'être bien implanté dans les collèges, où il anime des groupes de parole.

En revanche, ses relations avec une partie du réseau associatif local et avec la mairie sont, à tout le moins, médiocres. La Mairie trouve sa pratique très différente de celle des autres clubs présents dans l'arrondissement. Elle estime qu'il est moins présent sur le terrain, et auprès d'elle, de sorte qu'elle ne fait plus appel à lui dans la mise en œuvre de sa politique locale en direction des jeunes. Par ailleurs, il s'est retiré de la structure de coordination des institutions sociales mise en place en 2009 (CIITS), et ne l'a rejointe que très récemment. Ses relations sont particulièrement peu confiantes avec l'association Entr'aide, mieux implantée, plus dynamique et investie dans l'action visible, par ailleurs élément moteur dans la CIITS. Les raisons de cette situation sont certainement à rechercher dans des conflits de culture, professionnelle, mais aussi ethno communautaire, ainsi que dans des conflits de personne. Consciente de son isolement, l'association OPEJ a recentré son action en profitant de départs de certains éducateurs pour diversifier les profils ethniques et professionnels de son équipe, avec le recrutement d'animateurs, et en demandant à réintégrer la CIITS. Les relations avec Entr'aide ont été rétablies, mais peinent toujours à être formalisées, ce qui témoigne encore d'une certaine méfiance des deux côtés.

Si les pratiques professionnelles et administratives de l'association n'appellent pas d'observation particulière dans le détail, et se révèlent conformes aux règles de la prévention spécialisée, l'amélioration de son positionnement local passe certainement par un effort pour se tourner vers une population plus âgée, notamment masculine, ce qui signifie aussi un changement profond de culture professionnelle, une intensification du travail de rue, une approche plus collective des jeunes, et la recherche de meilleures relations avec le réseau local, tout particulièrement avec l'association Entr'aide.

## SOMMAIRE

Introduction .....	5
1. Une grande association, issue d'une histoire particuliere .....	6
1.1. Une origine communautaire liée à l'histoire .....	6
1.2. Des services nombreux.....	7
1.3. Des ressources humaines adaptées.....	8
2. La situation financière est saine .....	10
2.1. Le bilan diminue en 2010.....	10
2.2. Le compte de résultat est déficitaire depuis l'année 2008 .....	12
2.3. Le compte du service de prévention spécialisée « club du Canal ».....	12
3. Les activités.....	14
3.1. Le périmètre d'intervention .....	14
3.2. Des activités assez classiques.....	15
3.3. Une population suivie plus féminine et plus jeune que la moyenne .....	15
3.4. Des partenariats de qualité inégale .....	22
Conclusion .....	26
Liste des recommandations .....	27
Liste des personnes rencontrées.....	28
Procédure contradictoire.....	29

## INTRODUCTION

Par lettre du 7 juin 2010, le Maire de Paris a confié à l'Inspection générale l'audit de trois associations de clubs et équipes de prévention, dont l'OPEJ.

Cette association, reconnue d'utilité publique, est surtout implantée dans le Val d'Oise et les Hauts de Seine. Elle gère à Paris trois structures, dont le club de prévention objet de la présente mission. C'est le plus petit des quatre clubs présents dans l'arrondissement, avec l'association des Jeunes amis du Marais (AJAM), l'association Feu Vert, et la Maison des copains de la Villette. Elle est née pendant la guerre pour répondre au besoin de protection des enfants juifs, puis pour prendre en charge les orphelins de cette communauté. Elle a évolué au fil du temps pour élargir son intervention au profit des enfants de toute origine.

Elle perçoit du département, pour 2011, une subvention de 408 000 €. C'est la plus petite participation attribuée aux 16 associations parisiennes intervenant dans le secteur de la prévention spécialisée.

Son secteur est situé en plein cœur du 19<sup>ème</sup> arrondissement, à cheval sur les deux rives du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq. Il est délimité à ses extrémités ouest et est par la rue de Flandre et l'avenue Jean Jaurès.

Les principes de la prévention spécialisée, en particulier l'anonymat, rendant le contrôle de l'activité extrêmement difficile, l'audit s'est appuyé sur l'exploitation des documents produits par l'association, le contrôle de sa comptabilité, la rencontre des instances dirigeantes et des équipes éducatives, des partenaires administratifs, politiques et professionnels, notamment l'Union parisienne de prévention spécialisée.

Après avoir décrit l'organisation générale de l'association et sa situation financière, le présent rapport s'attachera plus spécifiquement à ses activités, et à ses particularités.

## 1. UNE GRANDE ASSOCIATION, ISSUE D'UNE HISTOIRE PARTICULIERE

L'OPEJ doit à son histoire une identité et un attachement à des principes fortement affirmés.

### 1.1. Une origine communautaire liée à l'histoire

L'Oeuvre de protection des enfants juifs a été créée en septembre 1944 pour répondre à la nécessité de recueillir les enfants de la communauté juive dont les parents avaient été déportés ou étaient disparus lors des persécutions de la deuxième guerre mondiale. Elle succédait au SERE, (Service d'évacuation et de regroupement d'enfants) créé pendant l'occupation même pour mettre à l'abri et sauver les enfants juifs. L'association est formellement créée quant à elle le 27 juin 1945.

Parmi ses fondateurs figure notamment Monsieur Marius MOUTET, personnalité importante de la IIIème et de la IVème République, député puis sénateur SFIO, ministre, et figurant parmi les 80 parlementaires ayant refusé de voter les pleins pouvoirs au Maréchal PETAIN le 10 juillet 1940.

Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 14 août 1957.

Ses statuts actuels ont été approuvés par arrêté du ministre de l'intérieur du 16 juillet 1991, pris après avis du Conseil d'Etat.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup>, « *l'OPEJ a, pendant de nombreuses années, servi de refuge à des enfants victimes de persécutions raciales ou politiques ainsi qu'à des enfants issus de familles transplantées qui ont quitté leur pays d'origine dans la perspective de s'installer en France.*

*Aujourd'hui, l'OPEJ a pour but de venir en aide à des enfants, des adolescents et des jeunes en difficulté et notamment ceux considérés comme mineurs en danger, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de l'enfance ».*

Aucune référence n'est donc faite aux origines des enfants pris en charge. Toutefois, le dernier paragraphe de l'article 2 précise que « *les enfants en danger non juifs peuvent également bénéficier de l'activité et services... à condition qu'eux-mêmes et leurs représentants légaux acceptent la spécificité juive de l'OPEJ* ». Hormis cette référence, aucune disposition des statuts ne renvoie à la culture, à l'identité ni à la religion juives. L'identité juive, en particulier, n'est pas exigée pour adhérer à l'association.

La vocation initiale se trouvant au fil du temps sans objet, l'association a donc peu à peu accueilli des enfants de toutes origines, surtout à partir des années 1970 avec le développement de l'immigration familiale. C'est pourquoi elle envisage de consacrer cette évolution par une nouvelle réforme de ses statuts. Cette réforme consisterait principalement à adopter le statut de fondation, reconnue d'utilité publique, intitulée « OPEJ-Baron Edmond de Rothschild ».

Le projet de statut, tout en rappelant dans son préambule son origine juive, ne fait plus aucune référence à cette identité dans ses articles, le sigle OPEJ n'étant pas développé ailleurs que dans le préambule, où il s'applique à l'association et non à la fondation projetée.

L'OPEJ est administrée par un conseil de 13 membres. Parmi ses membres on peut citer Monsieur [.....].

Sa présidente d'honneur est [.....].

Son président est [.....].

Sa secrétaire est [.....].

Ce fort investissement de la famille [.....] dans le fonctionnement de l'association confère à cette dernière un réel prestige.

A l'occasion de sa transformation en fondation, l'OPEJ envisage de faire entrer à son conseil d'administration Monsieur [.....], pédiatre, et Monsieur [.....], neuro-psychiatre, soit deux personnalités de premier plan dans le domaine de l'éducation.

Dans son rapport moral, elle indique « *adhérer aux valeurs républicaines et démocratiques de la société qui déterminent le cadre législatif et juridique de sa mission : la protection de l'enfance et de la jeunesse en danger* ». Ses publications font référence à la pédagogie de Janus KORCZAK, célèbre médecin et pédagogue polonais, mort en déportation.

L'OPEJ s'inscrit nettement dans une perspective de fidélité à la culture et à l'identité juives, mais nettement laïque. Son personnel, en particulier, est recruté sur des bases strictement professionnelles, et non communautaires.

## 1.2. Des services nombreux

L'OPEJ est implantée exclusivement en Ile de France.

Elle y gère un ensemble de 8 établissements ou structures :

- deux maisons d'enfants à caractère social,
- un service d'action éducative en milieu ouvert,
- trois clubs de prévention,
- un point d'écoute accueil parents/jeunes,
- une maison des familles et des cultures.

Elle offre, en complément aux maisons d'enfants et aux clubs de prévention de Sarcelles et de Garges lès Gonesse, des appartements de transition et de réinsertion, tous localisés dans le Val d'Oise.

Tableau 1 : Implantation des services de l'OPEJ

Hauts de Seine	Val d'Oise	Paris
Maison d'enfants à caractère social de Rueil Malmaison	Maison d'enfants à caractère social de Saint-Ouen l'Aumône	
	Service d'action éducative en milieu ouvert de Garges lès Gonesse	
	Club de prévention de Garges lès Gonesse	Club de prévention du Canal Paris 19ème
	Club de prévention de Sarcelles	
		Pôle d'action jeunes et parents Maguen Noar Paris 20ème
		Maison des familles et des cultures Paris 11ème

Source : OPEJ

Géographiquement, l'association n'est donc présente que dans trois départements, l'implantation principale se situant dans le Val d'Oise.

Les maisons d'enfants, le service d'action éducative et les clubs de prévention sont tous conventionnés par les départements d'implantation.

A Paris, la Maison des familles et des cultures a perçu en 2009, 2010 et 2011 des subventions départementales de 15 000 € chaque année. Son budget s'établissait à

216 260 € en 2011. La subvention parisienne est attribuée à l'activité de médiation familiale, qui représente elle-même un budget de 70 157 €, soit environ un tiers du total. La Maison des familles et des cultures perçoit un total de subventions publiques de 115 000 €, soit 53 % de son budget total.

Cette aide s'inscrit dans le cadre du protocole départemental parisien de développement de la médiation familiale, mis en place le 22 mars 2007 avec la Caisse d'allocations familiales, le ministère de la Justice et la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris. Ce protocole a fait l'objet d'un avenant en janvier 2010, qui a instauré un comité de coordination départemental de la médiation. Ce comité a défini les critères auxquels doivent répondre les associations pour bénéficier des financements des différents partenaires du dispositif. L'OPEJ a été déclarée éligible en avril 2011.

Le Pôle d'action jeunes et parents Maguen Noar n'est pas subventionné par la collectivité parisienne.

### 1.3. Des ressources humaines adaptées

Le club du Canal bénéficie d'un financement de 6 postes en équivalent temps plein (ETP) qui se répartissent ainsi :

-Direction :	0
-Administration, gestion :	0,17 ETP
-Encadrement socio-éducatif :	1 ETP
-Vacations (supervision) :	0,17 ETP
-Equipe éducative :	4,66 ETP

La gestion est assurée par une secrétaire employée à temps partiel (17%).

L'encadrement éducatif est pourvu par un chef de service entré dans l'association en juin 1996 et expérimenté dans le domaine de la prévention spécialisée.

Les vacances sont assurées par un psychologue très implanté dans l'association qui établit une réunion de synthèse tous les lundis en apportant son éclairage sur les pratiques. Il peut aussi suivre certains jeunes.

Le club a bénéficié d'une création de poste en 2008.

L'équipe éducative était composée, en 2010, de 3 éducateurs spécialisés (2,66 ETP), d'un éducateur scolaire et d'un éducateur technique. Elle présentait donc les garanties de qualification nécessaires.

**Tableau 2 : Equipe éducative : âge et ancienneté**

2010	Age	Ancienneté
Chef de service éducatif	39	14
Educatrice spécialisée	47	21
Educateur scolaire	50	11
Educateur technique	50	7
Educatrice spécialisée	27	2
Educateur spécialisé	24	1
Moyenne	39,5	9

Source : OPEJ et DASES

A la fin de l'année 1990, l'âge moyen de l'équipe éducative, en incluant le chef de service, était de 39,5 ans. L'ancienneté moyenne était de 9 ans, mais avec une dispersion très grande entre une moitié de l'effectif avec une ancienneté élevée, supérieure à 10 ans, et une autre moitié à l'ancienneté beaucoup plus faible.

Deux éducateurs ont quitté l'association et ont été remplacés en mars et avril 2011 par deux animateurs. Ces embauches ont été approuvées par la tutelle. Comme les nouveaux

recrutés ont remplacé les agents les plus jeunes et les moins anciens, l'âge moyen et l'ancienneté moyenne de l'équipe devraient rester stables en 2011. En revanche, leur qualification, plus axée sur l'animation (monitrice adjointe d'éducation et moniteur éducateur) devrait contribuer à réorienter le travail du club. Issus de la diversité et des minorités visibles (Afrique sub-saharienne), ils rééquilibrent également l'équipe sur un profil plus proche de l'extrême diversité de la population du secteur.

## 2. LA SITUATION FINANCIERE EST SAIN

La situation financière de l'OPEJ dans son ensemble n'a pu être approchée qu'au travers des documents de synthèse. Elle ne fait pas apparaître de difficulté.

### 2.1. Le bilan diminue en 2010

Le bilan de l'association se présente ainsi sur la période 2005-2010 :

Tableau 3 : Evolution du bilan

ACTIF NET	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 776 412</b>	<b>1 723 229</b>	<b>1 775 574</b>	<b>1 825 352</b>	<b>1 941 124</b>	<b>1 992 270</b>
Terrain	6 860	6 860	6 860	6 860	6 860	6 860
Bâtiments	70 530	64 801	59 071	53 342	47 613	41 883
Installations agencements aménagements	1 114 723	1 135 910	1 276 282	1 415 027	1 557 871	1 697 509
Matériel de transport	61 665	68 774	150 380	142 906	163 121	116 216
Matériel informatique	5 552	17 662	18 648	16 939	16 772	16 311
Mobilier et matériel	164 755	136 564	187 063	149 510	148 025	112 552
Travaux pour tiers						
Immobilisations en cours	352 327	292 659	77 269	40 767	862	939
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 146 089</b>	<b>910 067</b>	<b>912 162</b>	<b>941 196</b>	<b>1 010 210</b>	<b>668 813</b>
Titres de placement		890 421	890 421	927 513	994 944	647 643
Dépôts de garantie		19 646	21 741	13 683	15 266	21 170
<i>Actif immobilisé</i>	<b>2 922 501</b>	<b>2 633 297</b>	<b>2 687 736</b>	<b>2 766 548</b>	<b>2 951 334</b>	<b>2 661 083</b>
<b>CREANCES</b>	<b>1 199 763</b>	<b>1 401 167</b>	<b>1 411 153</b>	<b>1 087 149</b>	<b>1 104 184</b>	<b>918 966</b>
Départements						
Prix de journées		1 054 465	1 033 826	853 557	881 629	628 043
Comptes de régularisation		346 702	377 327	233 593	222 554	290 923
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>382 474</b>	<b>444 728</b>	<b>794 448</b>	<b>719 197</b>	<b>334 413</b>	<b>410 165</b>
Banques		139 549	157 746	532 185	184 236	266 687
VMP		283 574	505 382	50 000	50 000	50 000
Chèques postaux		21 606	114 375	128 490	89 182	87 647
Caisses			16 946	8 522	10 995	5 832
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 504 738</b>	<b>4 479 192</b>	<b>4 893 337</b>	<b>4 572 895</b>	<b>4 389 931</b>	<b>3 990 215</b>
<b>PASSIF NET</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3 679 583</b>	<b>3 561 858</b>	<b>4 046 058</b>	<b>3 239 437</b>	<b>3 247 219</b>	<b>2 654 479</b>
Fonds de dotation	932 126	850 623	842 649	583 891	564 236	564 236
Report à nouveau déficitaire					- 112 920	- 175 586
Réserve de trésorerie	418 580	418 580	418 580	418 580	418 580	418 580
Fonds à affectation spéciale			684 702	517 543	535 530	535 530
Subventions d'investissement	1 019 767	1 146 129	979 229	891 636	1 047 739	1 298 978
Provision en instance d'affectation	1 031 569	853 816	936 466	970 276	1 015 077	422 481
Résultat	277 541	292 710	184 432	- 142 488	- 46 228	- 222 774
Dépenses refusées (congrés payés)					- 174 794	- 186 967
<b>DETTES A COURT TERME</b>	<b>825 155</b>	<b>917 335</b>	<b>847 278</b>	<b>1 333 457</b>	<b>1 142 712</b>	<b>1 335 735</b>
Fournisseurs		122 513	79 943	141 678	74 776	143 508
Département prix de journée à rembourser		25 600				
Département excédents à réintégrer		241 033	261 213	376 731	198 660	203 739
Créditeurs divers		528 189	506 122	815 048	869 276	988 489
<b>Total du passif</b>	<b>4 504 738</b>	<b>4 479 192</b>	<b>4 893 337</b>	<b>4 572 895</b>	<b>4 389 931</b>	<b>3 990 215</b>

Source : OPEJ

L'actif immobilisé représente les deux tiers de l'actif. Il comporte des immobilisations financières à concurrence de près de 17% en 2010.

Les fonds propres sont égaux aux deux tiers du bilan en 2010, ce qui constitue un bon ratio.

Malgré tout, le bilan diminue de près de 10% en 2010 et de 18% par rapport à l'année 2008.

La situation de trésorerie tend donc à se contracter pour ne représenter plus que 19 jours de dépenses de fonctionnement en 2010.

**Tableau 4 : Situation de trésorerie**

Trésorerie	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds de roulement	757 082	928 561	1 358 323	472 889	295 885	- 6 604
Besoin en fonds de roulement	374 609	483 833	563 874	- 246 308	- 38 528	- 416 769
Trésorerie nette	382 474	444 728	794 448	719 197	334 413	410 165
Trésorerie en jours de fonctionnement	21	24	41	36	16	19

Source : Inspection générale à partir des données OPEJ

On remarquera en 2010, le manque d'existence d'un fonds de roulement.

Cependant, la situation de trésorerie ne tient pas compte des titres de placement immobilisés dont le montant s'est abaissé de 994 994 € à 647 643 € en 2010. En conséquence la situation financière de l'association est saine.

L'association est propriétaire de ses principaux immeubles, et notamment de son siège parisien, situé 10 rue Théodule Ribot, dans le 17<sup>ème</sup>. Conformément aux règles comptables habituelles, le bilan net enregistre les actifs, qui plus est amortis, à leur valeur historique, ce qui entraîne une sous-estimation des capacités financières de l'association.

## 2.2. Le compte de résultat est déficitaire depuis l'année 2008

Tableau 5 : Evolution du compte de résultat

Compte de résultat	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 537 722</b>	<b>6 739 374</b>	<b>6 936 773</b>	<b>7 270 468</b>	<b>7 340 867</b>	<b>7 679 802</b>
Prix de journée	4 316 260	4 628 928	4 977 650	5 112 378	5 229 150	5 247 752
Subventions	1 517 790	1 562 704	1 535 379	1 619 162	1 637 307	1 902 990
Dons et participations	231 132	206 462	112 039	147 501	164 372	177 536
Reprise sur excédents et provisions antérieurs	472 539	341 281	311 705	391 427	310 038	351 524
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 369 345</b>	<b>6 494 297</b>	<b>6 755 873</b>	<b>7 477 626</b>	<b>7 464 038</b>	<b>7 909 988</b>
Achats de matières et fournitures	527 392	539 998	566 675	578 156	557 696	597 430
Services extérieurs	651 249	645 204	629 855	644 542	684 235	740 671
Autres services extérieurs	272 973	273 769	281 713	303 169	276 716	269 716
Impôts et taxes	363 208	387 092	401 997	433 759	448 027	474 437
Charges de personnel	4 144 436	4 262 968	4 466 747	5 086 439	5 063 155	5 371 724
Autres charges	82 110	90 961	96 477	108 234	79 301	68 160
Dotations aux amortissements	244 617	277 775	295 740	323 329	354 908	387 850
Dotations aux provisions	83 361	16 531	16 668			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>168 376</b>	<b>245 077</b>	<b>180 900</b>	<b>- 207 159</b>	<b>- 123 170</b>	<b>- 230 187</b>
Produits financiers	115 177	42 179	546	60 970	70 331	5 937
Charges financières			14			364
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>115 177</b>	<b>42 179</b>	<b>532</b>	<b>60 970</b>	<b>70 331</b>	<b>5 573</b>
Produits exceptionnels	13 372	8 110	3 000	3 700	6 611	1 840
Charges exceptionnelles	19 384	2 656				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 6 012</b>	<b>5 454</b>	<b>3 000</b>	<b>3 700</b>	<b>6 611</b>	<b>1 840</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 666 270</b>	<b>6 789 662</b>	<b>6 940 320</b>	<b>7 335 138</b>	<b>7 417 809</b>	<b>7 687 578</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 388 729</b>	<b>6 496 953</b>	<b>6 755 887</b>	<b>7 477 626</b>	<b>7 464 038</b>	<b>7 910 352</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>277 541</b>	<b>292 710</b>	<b>184 432</b>	<b>- 142 488</b>	<b>- 46 228</b>	<b>- 222 774</b>

Source : OPEJ

Les financements publics représentent 90% des produits totaux.

Les charges de personnel sont égales à 70% des charges totales, ratio qui est conforme à celui que l'on rencontre dans le secteur social.

## 2.3. Le compte du service de prévention spécialisée « club du Canal »

L'association tient une comptabilité analytique par service, conformément à ses statuts.

Le compte du service spécialisé représente un peu moins de 5% du total des charges de l'association.

Tableau 6 : Evolution du compte de la prévention spécialisée

Compte de la prévention spécialisée	2006	2007	2008	2009	2010
Achats	4 137,81	3 835,41	9 791,32	8 160,20	6 524,89
Services extérieurs	27 566,42	29 584,75	30 435,94	30 069,95	25 678,73
Autres services extérieurs	11 276,99	12 639,35	20162,19	14 023,08	35 742,51
Impôts taxes et versements assimilés	18 077,00	21 116,00	20 559,00	21 798,00	17 909,25
Charges de personnel	214 774,92	249 412,64	267 651,64	261 439,88	267 464,56
Autres charges de gestion courante	27 213,60	1 401,13	3 435,10	1 898,96	5 600,57
Charges d'exploitation	303 046,74	317 989,28	352 035,19	337 390,07	358 920,51
Charges exceptionnelles	29,00				0
Dotations aux amortissements et provisions	1 118,78	1 663,27	1 203,72	1 460,52	987,82
Frais de siège	-	22 029,00	23 118,00	26 956,00	30 557,00
<b>Total des charges</b>	<b>304 194,52</b>	<b>341 681,55</b>	<b>376 356,91</b>	<b>365 806,59</b>	<b>390 465,33</b>
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	296 768,77	349 300,00	354 000,00	354 000	398 860,00
FONJEP	7 261,00	1 815,00			
PARTICIPATIONS	164,75	250,00	80,00	38	
Produits divers			127,47	129,12	1131,34
<b>Total des produits</b>	<b>304 194,52</b>	<b>351 365,00</b>	<b>354 207,47</b>	<b>354 167,12</b>	<b>399 991,34</b>
<b>Résultat</b>	<b>-</b>	<b>9 683,45</b>	<b>- 22 149,44</b>	<b>- 11 639,47</b>	<b>9 526,01</b>

Les fonctions administratives et comptables sont centralisées au siège. La tenue de la comptabilité répond à des standards professionnels, et n'appelle pas d'observation.

Les frais d'action éducative, engagés directement par le club, sont contrôlés au siège de l'association, par le service comptable et le directeur général.

Les frais de siège sont fixés par le département du Val d'Oise où sont implantées la majorité des activités de l'association.

Le budget est étroitement suivi par la DASES. Le personnel est rémunéré en stricte conformité avec la convention collective de 1966.

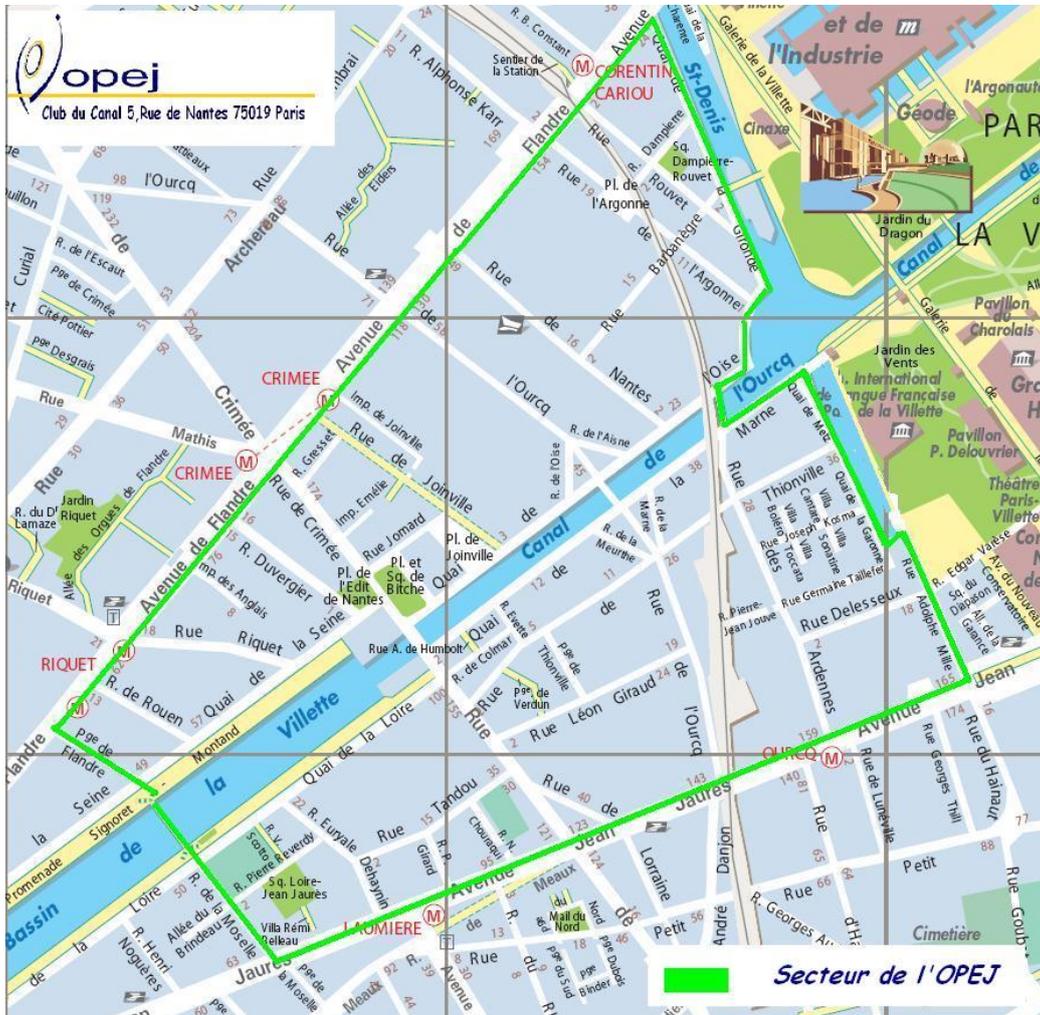
L'augmentation des dépenses de personnel à compter de l'année 2007 tient à l'attribution d'un poste d'éducateur supplémentaire, ce qui porte l'effectif total à 6 agents en équivalent temps plein. Le résultat cumulé sur la période est un déficit de 14 500 €. L'association ne perçoit pas d'autre financement pour cette activité que le financement départemental. Elle ne participe pas, notamment au dispositif VVV (Ville Vie Vacances).

### 3. LES ACTIVITES

#### 3.1. Le périmètre d'intervention

Le secteur d'intervention du club est coupé par le canal de l'Ourcq et délimité par la rue de Flandre et l'avenue Jean Jaurès ainsi que le montre ce plan :

Figure 1 : Secteur d'intervention



Source : OPEJ

Les caractéristiques de la zone d'intervention sont les suivantes :

L'habitat est majoritairement composé d'immeubles sociaux anciens (par exemple gestion SAGI, OPAC ...) partiellement rénovés ; il demeure un certain nombre d'immeubles vétustes voire insalubres (quelques squats).

Le quartier est marqué par une importante politique de rénovation de l'habitat, que ce soit sur les axes principaux : rue de Flandre et avenue Jean Jaurès, mais aussi sur les rives du canal. Les classes moyennes et supérieures commencent à s'y implanter.

Ce secteur est donc marqué par une très grande diversité et mixité sociale et culturelle, mais aussi par la présence d'une délinquance liée au trafic de stupéfiants.

Il est caractérisé par la présence de trois collèges. Le club s'est attaché à se faire reconnaître par les collèges, et à y entrer pour y exercer son action, en particulier à l'occasion du dispositif DSA (dispositif de socialisation et d'apprentissage). Il y réussit de façon assez remarquable dans deux d'entre eux (Delaunay et Mozart) depuis 2007, mais

pas dans le troisième (Varèse), ce qui reflète la difficulté à établir des partenariats si les deux partenaires ne partagent pas la même approche.

### **3.2. Des activités assez classiques**

Le rapport d'activité est très complet, et conforme aux exigences de la convention passée avec le département. Il est illustré par la relation de plusieurs cas individuels de jeunes. Depuis l'année 2008, l'équipe établit un projet éducatif.

Chaque année un thème central est retenu :

- lutte contre les discriminations entre jeunes en 2011
- addiction en 2010
- insertion professionnelle en 2009.

On note l'apparition de la thématique de l'identité en 2009, en rapport avec les incidents déplorés dans l'arrondissement cette année.

Le club a élaboré une charte d'éthique pour tout le personnel et une autre pour les bénévoles.

On note, à la lecture des rapports d'activité, la permanence de l'action « groupe de parole » dans les collèges, qui a été reconduite depuis 2007 dans 2 des 3 collèges du secteur.

Une action intéressante autour de la natation a été mise en place en 2009, mais n'a pas été reconduite par suite du départ de l'éducateur qui la dirigeait.

On observe qu'à la différence des autres clubs déjà audités, l'OPEJ ne pratique plus de séjours de vacances depuis 2008. Interrogé à ce sujet, le club a indiqué qu'il avait renoncé à cette pratique à la demande de la DASES, demande formulée oralement, et sans que les justifications en soient très claires. Le club pratique néanmoins des sorties ponctuelles.

Le club a mis en place des ateliers avec la Mission locale (atelier Présente toi), et a monté 3 chantiers d'insertion avec Paris Habitat.

Il a également travaillé sur le suicide, avec l'association PHARE, et s'implique fortement dans le travail mené contre la toxicomanie.

De manière générale, le travail paraît plutôt axé sur le travail individuel, le recueil de la parole des jeunes, et une approche volontiers familiale. Il fait peu état d'actions collectives, notamment en partenariat avec d'autres associations.

**Recommandation 1** : Développer les actions collectives, visibles et ouvertes sur l'extérieur.

On note aussi l'importance du local du 5 rue de Nantes. De grande surface, il abrite une importante fonction d'accueil. Il héberge des activités de soutien scolaire, mises en œuvre par des bénévoles, et des activités proposées par des associations partenaires (AJE et ZOIDE), notamment un atelier cuisine. Ce local est loué dans le cadre d'un bail commercial, pour un loyer annuel de pratiquement 20 000 €.

### **3.3. Une population suivie plus féminine et plus jeune que la moyenne**

Les éléments statistiques établis selon le modèle demandé par la DASES témoignent d'une activité importante, en volume d'effectif suivi, assez singulière par rapport à la moyenne parisienne.

**Tableau 7 : Statistique d'activité 2010**

ACTIVITE 2010	- 12 ans		12/13 ans		14/15 ans		16/17 ans		18/19 ans		20/21 ans		22/23 ans		Total
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
A. Premiers contacts jeunes approchés en groupes	6	8	13	25	9	19	7	16	1	1	3	0	0	0	108
B. Premiers contacts jeunes approchés individuellement	6	10	12	11	13	12	27	29	3	1	0	0	0	0	124
C. Jeunes participant exclusivement aux activités collectives	6	7	21	20	21	22	12	16	0	0	0	0	0	0	125
D. Relation éducative instaurée	10	8	12	16	15	18	15	16	5	7	1	0	1	2	126
E. Accompagnement éducatif personnalisé	8	9	11	11	10	9	16	17	5	7	3	2	2	4	116
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>77</b>	<b>94</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>599</b>

Source : OPEJ

Avec environ 600 jeunes suivis, le club du Canal représente 22 % des jeunes suivis par les clubs du 19<sup>ème</sup>, et 1,9 % de ceux suivis sur tout Paris.

Par éducateur, ces chiffres témoignent d'un ratio de jeunes suivis élevé, pratiquement le double de celui constaté pour l'ensemble des clubs parisiens, selon les éléments statistiques recueillis par la DASES.

**Tableau 8 : Ratio jeunes suivis par éducateur**

	OPEJ	PARIS
Premiers contacts jeunes approchés en groupe	23	12
Premiers contacts jeunes approchés individuellement	27	5
Jeunes participant exclusivement aux activités collectives	27	11
Relation éducative instaurée	27	23
Accompagnement éducatif personnalisé	25	12
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>63</b>

Source : OPEJ

On note pour chaque rubrique un ratio par éducateur plus constant, aux alentours de 25, que pour l'ensemble des clubs parisiens, l'OPEJ s'écartant de la moyenne surtout pour l'approche individuelle.

La comparaison avec les statistiques dressées par le Bureau des actions de prévention de la jeunesse de la DASES met en évidence une forte originalité de l'OPEJ, dans la mesure où il se distingue par une population suivie nettement plus jeune et nettement plus féminine que les autres clubs.

Si l'on compare la distribution par tranche d'âge de la population suivie par l'OPEJ à celle des autres clubs parisiens, on constate que l'action de l'OPEJ est massivement concentrée sur les plus jeunes :

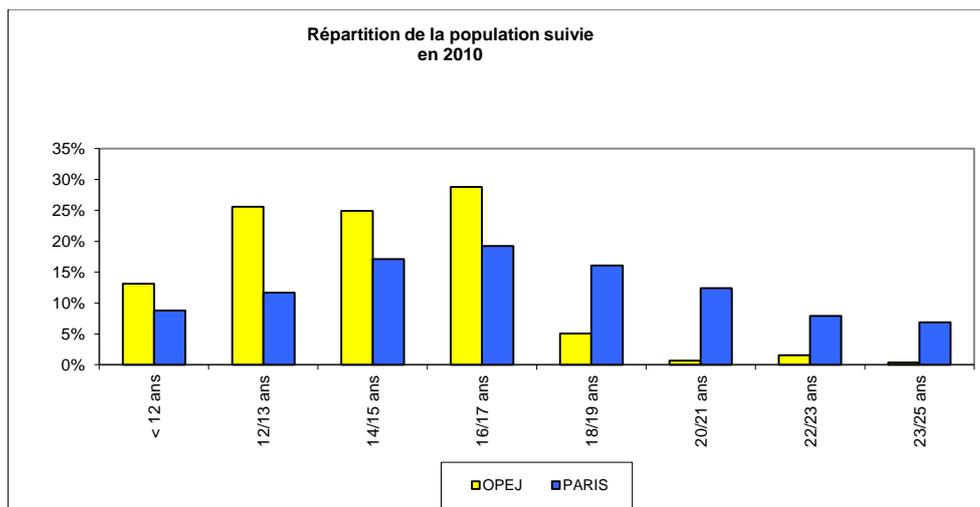
**Tableau 9 : Distribution comparée de la population OPEJ/tous les clubs**

	OPEJ	PARIS
Jusqu'à 17 ans	92,4%	56,8%
18 ans et +	7,6%	43,2%

Source : OPEJ et DASES

Alors que pour tous les clubs de Paris la population suivie majeure représente plus de 40 %, elle n'est que de 8 % à l'OPEJ.

**Tableau 10 : Répartition de la population suivie par tranche d'âge en 2010**



Source : OPEJ et DASES

L'écart par rapport à la moyenne parisienne se révèle particulièrement fort sur la tranche des 12-13 ans, qui représente plus du quart de la population suivie par l'OPEJ.

Particulièrement jeune, la population prise en charge par l'OPEJ se révèle aussi fortement féminine.

**Tableau 11 : Répartition par sexe dans l'effectif suivi**

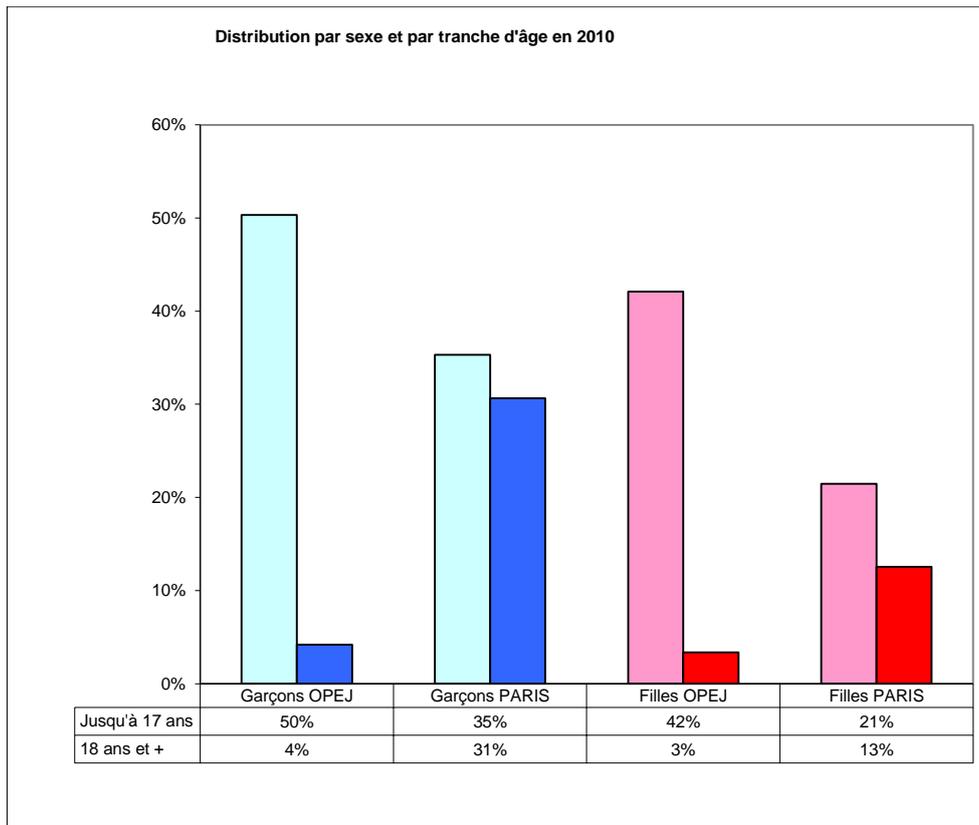
2010	OPEJ	PARIS
Garçons	55%	66%
Filles	45%	34%

Source : OPEJ et DASES

Si l'on examine la distribution par tranche d'âge et par sexe, on observe la même jeunesse de la population suivie par l'OPEJ, l'écart par rapport à la moyenne se révélant particulièrement fort pour les garçons.

Ainsi, alors que les garçons de 18 ans et plus représentent près du tiers des populations suivies par l'ensemble des clubs parisiens, ils comptent moins de 5 % de celles suivies par l'OPEJ. De même, bien que l'OPEJ suive une population globalement plus féminine, les jeunes femmes de 18 ans et plus ne sont que 3 % de son effectif total, alors qu'elles constituent 13 % sur tout Paris.

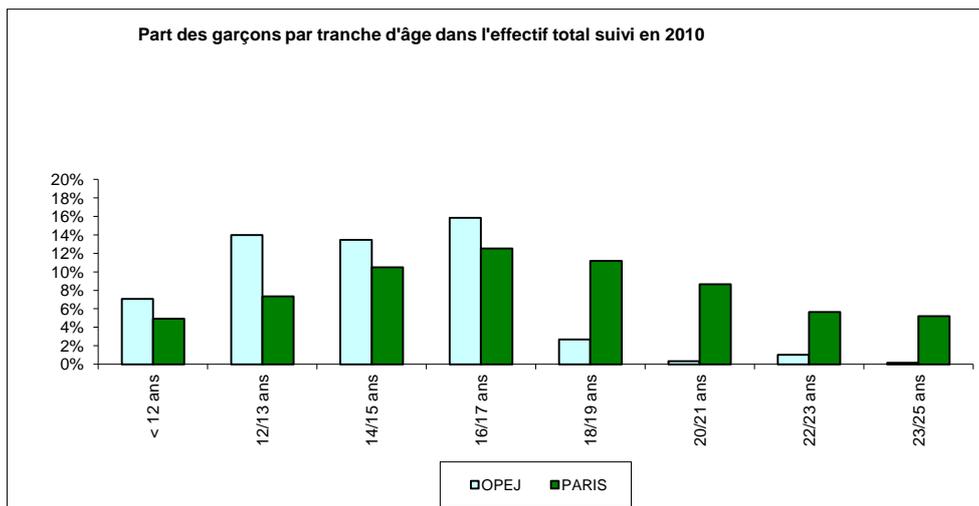
Tableau 12 : Distribution de la population suivie par sexe et par tranche d'âge en 2010



Source : OPEJ et DASES

Dans les tableaux qui suivent, les pourcentages représentent la part des garçons ou des filles de chaque tranche d'âge dans le total de la population suivie, les deux sexes confondus.

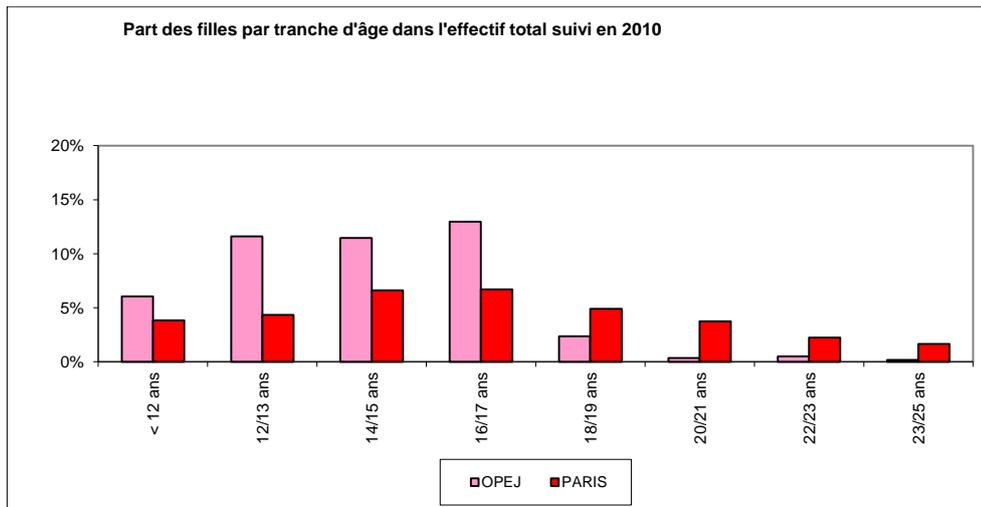
Tableau 13 : Répartition des garçons par tranche d'âge



Source : OPEJ et DASES

Chez les garçons, c'est dans la tranche d'âge 12/13 ans que l'écart de l'OPEJ par rapport à la situation globale parisienne est le plus important, et après 17 ans, où les effectifs suivis sont extrêmement modestes, alors qu'ils sont très importants sur le reste de Paris.

**Tableau 14 : Répartition des filles par tranche d'âge en 2010**



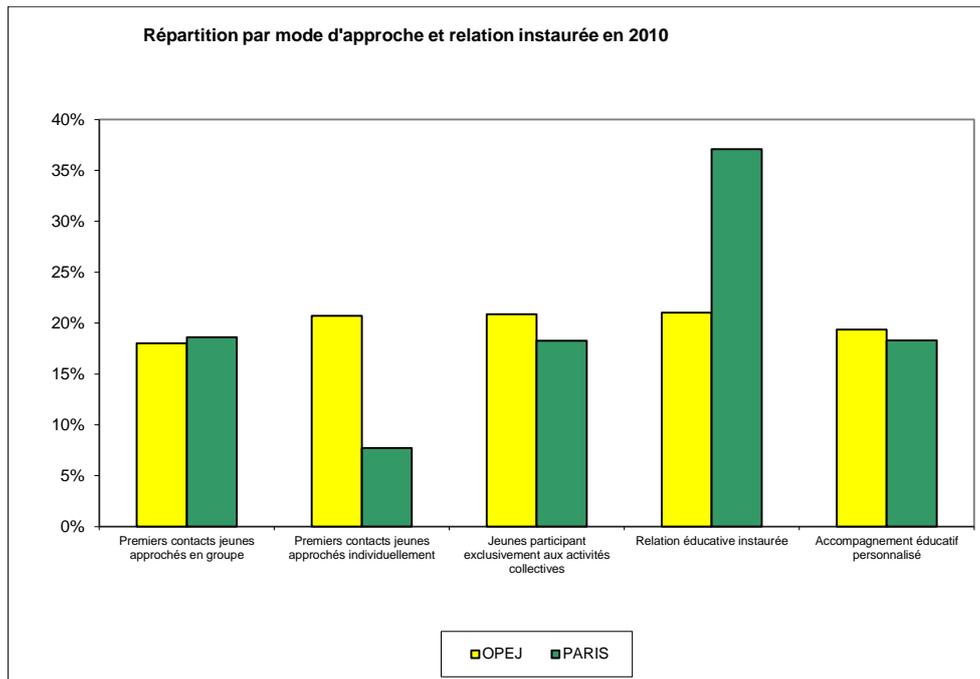
Source : OPEJ et DASES

Alors que la proportion des filles suivies par l'OPEJ dans l'effectif total est toujours très supérieure à celle relevée à Paris jusqu'à 17 ans, notamment à partir de 12 ans, la situation s'inverse après 18 ans, où les effectifs de jeunes filles suivis par l'OPEJ deviennent très modestes, alors qu'ils restent significatifs pour l'ensemble des clubs.

Si l'on examine la répartition des populations suivies selon le mode d'approche et le niveau de relation, la situation de l'OPEJ se caractérise par une distribution beaucoup plus égale de la population suivie entre les 5 modes d'approche ou type de relation instaurée définis par la DASES et figurant dans les rapports d'activité. Elle s'écarte ainsi de la situation globale sur le mode d'approche individuel, où ses chiffres sont beaucoup plus élevés, ainsi que sur l'instauration d'une relation éducative, où sa proportion est en revanche beaucoup plus faible.

Ces écarts sont assez difficiles à interpréter dans la mesure où une part d'appréciation importante est laissée aux clubs dans leurs déclarations. Néanmoins, il est possible que cet écart reflète une vision de sa pratique professionnelle particulière au club. Les frontières entre l'approche individuelle et l'instauration d'une relation éducative sont sans doute assez perméables. Peut-être les responsables de l'OPEJ ont-ils une conception plus exigeante de la relation éducative, ce qui pourrait les amener à minorer l'effectif qui en bénéficie, au profit d'une notion d'approche, plus superficielle.

**Tableau 15 : Répartition par mode d'approche et relation instaurée en 2010**

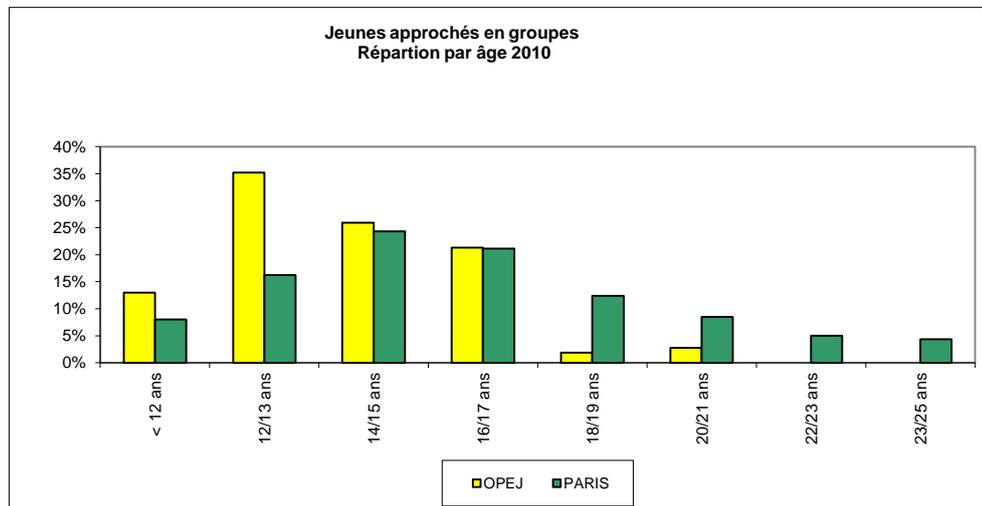


Source : OPEJ et DASES

Par ailleurs, on retrouve pour chaque type d'approche et de relation les mêmes écarts de distribution de la population, avec cependant des nuances.

Ainsi, s'agissant de la population approchée par groupes, c'est dans la tranche d'âge 12/13 ans que l'OPEJ se singularise le plus.

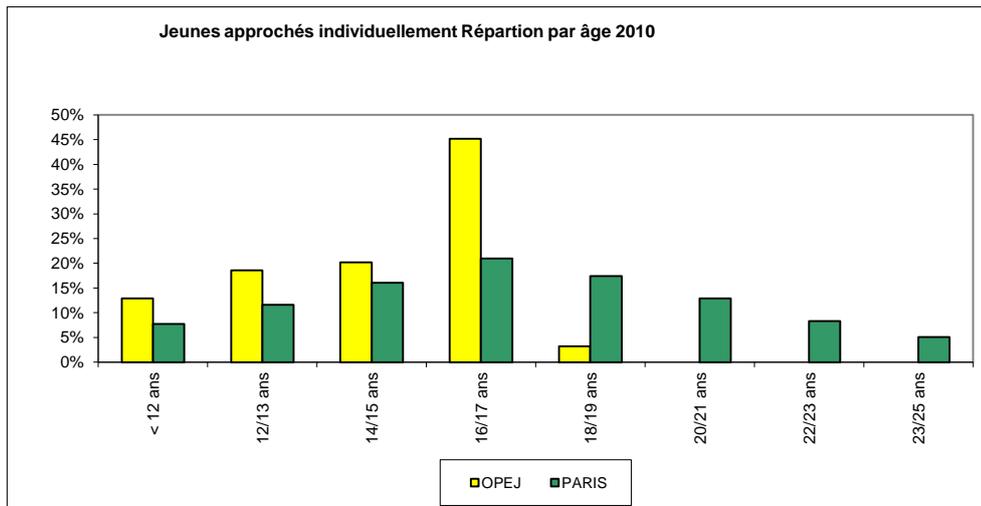
**Tableau 16 : Répartition des jeunes approchés en groupes en 2010**



Source : OPEJ et DASES

En revanche, pour l'approche individuelle, c'est sur la tranche d'âge 16/17 ans que l'OPEJ est comparativement la plus présente :

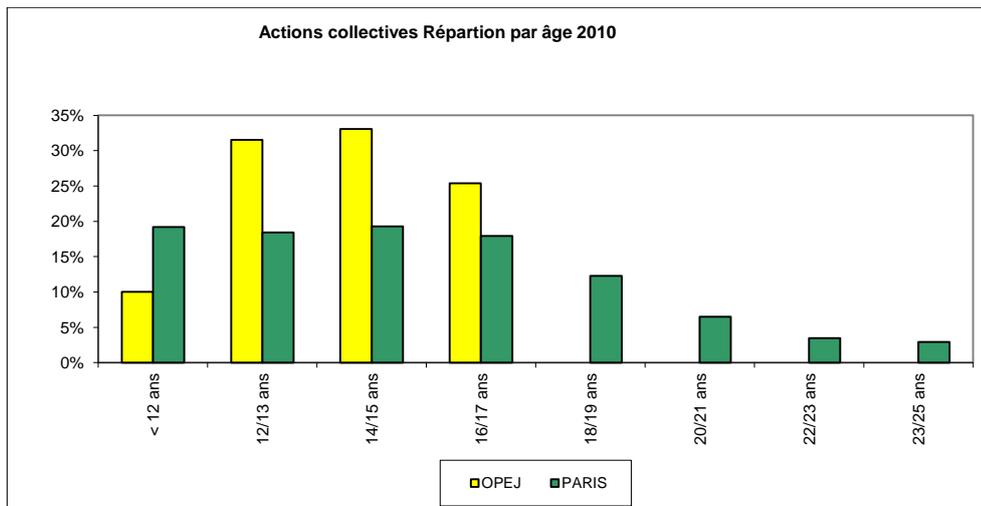
Tableau 17 : Répartition des jeunes approchés individuellement



Source : OPEJ et DASES

Pour les activités collectives, elle agit proportionnellement plus sur les jeunes de 10 à 16 ans, et est totalement absente à partir de 18 ans. Cette forte concentration sur l'âge du collège reflète certainement le poids important des groupes de parole qu'elle y a créés, et qui occupent une place importante dans son action.

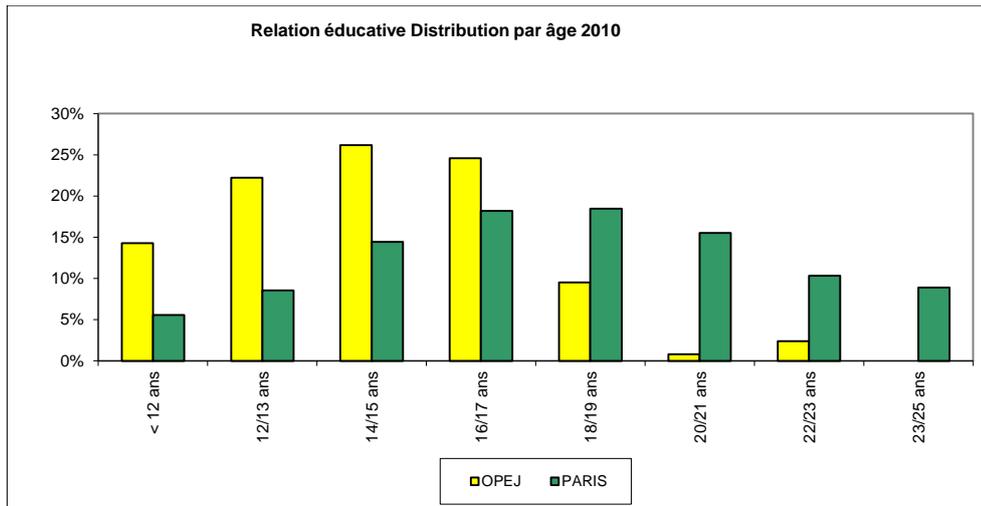
Figure 2 : Répartition des jeunes participant exclusivement aux activités collectives



Source : OPEJ et DASES

Sur la relation éducative, la distribution est à peu près comparable à celle de la population générale, avec cependant un taux encore significatif de jeunes majeurs. C'est la seule action où on peut noter une part importante d'activité pour cette catégorie, action s'inscrivant certainement dans le prolongement d'une relation instaurée à un âge plus faible, mais qui se poursuit selon le besoin.

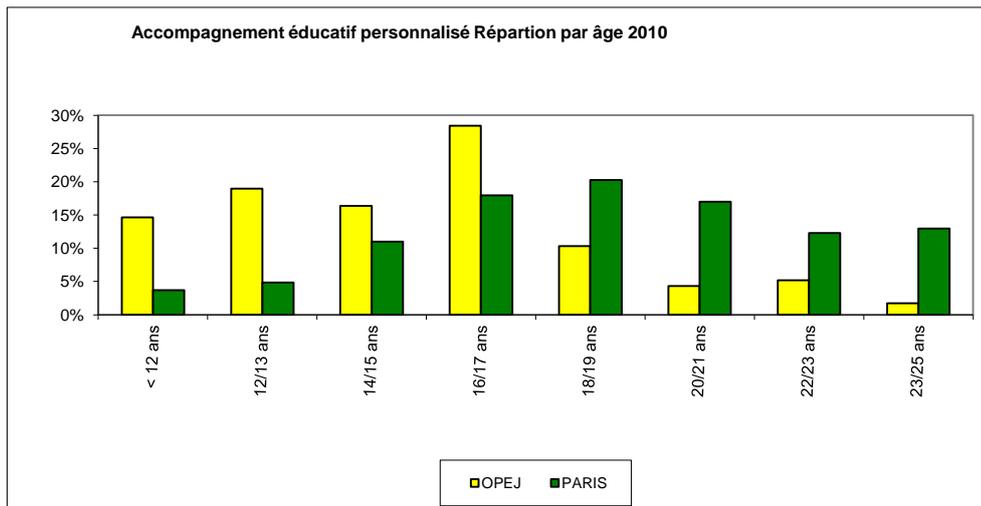
Tableau 18 : Répartition des jeunes avec lesquels une relation éducative a été instaurée



Source : OPEJ et DASES

Enfin, l'accompagnement éducatif personnalisé est proportionnellement beaucoup plus concentré sur les plus jeunes (moins de 13 ans) à l'OPEJ.

Tableau 19 : Répartition des jeunes bénéficiant d'un accompagnement éducatif personnalisé



Source : OPEJ et DASES

Ces éléments permettent de dessiner un profil assez particulier du club, et peuvent expliquer certaines difficultés qu'il rencontre dans sa perception auprès des partenaires. Très présent chez les plus jeunes, et notamment les filles, il inscrit sa démarche éducative dans une approche très en amont, plutôt axée sur les collégiens et leur parole, volontiers familiale, en s'appuyant notamment sur ses autres structures (Maison des familles et des cultures, Pôle d'action jeunes et parents). Ce type d'approche, utilisant aussi les potentialités du local de la rue de Nantes, a pu nuire à sa visibilité et à la perception de son travail, sans qu'aucun élément ne permette de remettre en cause sa qualité.

**Recommandation 2 :** Développer le travail en direction des jeunes majeurs, en particulier garçons.

### 3.4. Des partenariats de qualité inégale

L'association fait état de partenariats nombreux pour la conduite de son action.

Elle déclare travailler en bonne intelligence avec l'ensemble du dispositif d'insertion professionnelle présent dans l'arrondissement ou sur Paris (CIEJ), la Mission de prévention contre les toxicomanies et notamment dans le cadre d'une « recherche-action sur la prévention des conduites à risques et addictives » menée dans l'arrondissement, ce que cette mission a pu vérifier.

L'association a demandé formellement, par un courrier du 9 mars 2011, à participer, avec les autres clubs, au Comité de pilotage des comités prévention, protection, enfance, famille (CPPEF), mis en place par la Ville.

Elle a orienté plusieurs jeunes vers le dispositif expérimental « Alternative à l'engagement des jeunes dans le trafic », et a effectué plusieurs signalements de jeunes en danger. Elle participe à la plateforme expérimentale de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs en risque d'errance institutionnelle, avec la Mission locale Paris Est.

Elle a assuré des permanences en centre social (Espace Ardenne), le tout dans le cadre de conventions écrites.

Les relations avec deux collègues sur trois sont étroites, et anciennes, ce qui est rare, et, ce qui est non moins exceptionnel, formalisées.

L'association et son responsable bénéficient d'une réelle reconnaissance de la part des autres professionnels du social.

Néanmoins, la question des partenariats reste délicate, notamment avec la Mairie d'arrondissement.

Le Maire considère que le travail de l'association est trop différent de celui des autres clubs présents dans l'arrondissement. Il est jugé trop centré sur une approche psychologique des jeunes et le travail de rue est insuffisant. Le club est perçu comme connaissant moins le terrain que les autres, ses équipes moins disponibles, et moins actives, ne faisant remonter aucune situation à la mairie. Ainsi, au fil du temps, celle-ci n'a plus fait appel au club du Canal, qui ne participe plus au dispositif local.

L'adjoint chargé de la jeunesse estime que le club n'a pas mis en place d'action concrète pour les jeunes de la rue de Nantes, où il est pourtant implanté.

Le club peut effectivement donner le sentiment d'avoir été insuffisamment sensible à la commande sociale exprimée par les élus d'arrondissement, en ne faisant pas assez en sorte de se réinsérer dans le réseau local et d'éviter la marginalisation.

### **Recommandation 3 : Prendre l'initiative de rétablir des relations plus régulières avec la Mairie d'arrondissement.**

Cette situation, ancienne selon la mairie, a pris une tournure plus critique à la suite des événements du square Petit, et la mise en place de la Coordination interprofessionnelle des institutions de travail social (CIITS) en 2009. Cette instance était chargée de mutualiser les moyens et de coordonner les actions des différentes institutions intervenant dans le domaine de la jeunesse.

Elle s'inscrit également sur un fond de relations critiques avec d'autres associations, et tout particulièrement l'association Entr'aide, qui a joué un rôle moteur dans la mise en place de la CIITS.

Il est assez difficile de reconstituer précisément les motifs de ces conflits, qui paraissent tenir à trois causes : une dimension professionnelle, une dimension personnelle, et plus délicat car démenti par tous les protagonistes, une dimension communautaire.

- une dimension professionnelle :

La querelle entre l'OPEJ et Entr'aide recoupe assez fortement deux conceptions du travail social. L'OPEJ est un club de prévention, régi par les principes de la prévention

spécialisée, Entr'aide est une association d'animation, qui, aux termes de l'article 2 de ses statuts a pour objet « d'œuvrer pour la promotion d'actions socio-culturelles et sportives ».

L'association Entr'aide est très active sur le secteur, et a su tisser des liens étroits avec les partenaires locaux, notamment politiques. Elle bénéficie de subventions nombreuses mais de faibles montants. Ainsi, à son bilan 2010, figuraient pas moins de 14 subventions, dont la plus importante, émanant du CNASEA, pour un emploi aidé, s'élevait à 27 863 €. Au total, elle percevait 117 000 €, dont 45 % provenant de la collectivité parisienne, et le reste de la CAF, de l'Etat, et de la Région.

L'OPEJ est très marquée par une culture insistant sur l'éthique, et attachée aux principes de la prévention spécialisée, qu'elle ne manque pas de rappeler dans les conventions qu'elle passe, de manière assez peu fréquente dans la profession, avec ses partenaires. Ce mode de fonctionnement, qui a le mérite de rappeler la spécificité de chacun, de son mode d'intervention et de ses limites, peut aussi avoir l'inconvénient de faire paraître le travail avec elle difficile.

- une dimension personnelle :

Le principal animateur d'Entr'aide est Monsieur [.....]. Il connaît bien le quartier, dont il est issu, et a participé à la fondation de l'association en 1997. Autodidacte, il a fait néanmoins le choix de se professionnaliser.

Le responsable local du club du Canal, Monsieur [.....] est chef de service éducatif, soit à un niveau hiérarchique élevé de la profession d'éducateur, elle-même située à un niveau, en termes d'exigence de formation et de diplôme, supérieur à celle d'animateur.

L'un comme l'autre ont une personnalité marquée, quoique dans des registres différents.

Il est assez manifeste que Monsieur [.....] a pu percevoir dans l'attitude de Monsieur [.....] une absence de reconnaissance professionnelle, et un déni de légitimité. Inversement, Monsieur [.....] a pu percevoir dans l'activité de Monsieur [.....] une volonté de contrôle et de mise en tutelle.

[.....] l'OPEJ, après avoir participé à la mise en place de la CIITS, s'en est retirée au motif qu'elle ne travaillait pas sur la même tranche d'âge que les autres associations. Aucun élément n'ayant été transmis par aucune des parties concernées - contrairement à ce qu'indique l'association Entr'aide dans sa réponse au rapport provisoire - sur l'activité réelle de la CIITS, il est difficile d'apprécier l'implication exacte de l'OPEJ à cette structure, ni même l'activité précise de cette dernière. Certainement aussi la demande formulée par Monsieur [.....] de disposer des rapports d'activité de l'OPEJ (même agissant à la demande de la CIITS, alors que l'OPEJ s'en était déjà retirée, selon les éléments fournis par Entr'aide dans sa réponse précitée), a été vécue comme intrusive, et tutélaire.

- une dimension communautaire et de réseau :

L'OPEJ garde, en raison de son histoire et de son origine, une sensibilité très forte aux questions communautaires, qui apparaît dans un discours et une éthique fortement laïques et républicains. Elle est très sensible à ce qui peut lui apparaître comme une approche ethno centrée des problèmes des jeunes.

Elle opère dans un secteur très diversifié au plan culturel, marqué par des incidents violents. Elle n'y est que partiellement implantée, son implantation principale étant en banlieue, et relativement récemment (1990).

Par ailleurs, elle a pu donner le sentiment d'une structure très prudente, un peu repliée sur une conception plutôt défensive de la prévention spécialisée, privilégiant une approche strictement éducative, et attachée au secret de la relation individuelle avec les jeunes.

Inversement, l'association Entr'aide est présente exclusivement dans le 19ème arrondissement. Elle a su tisser des liens plus étroits avec les partenaires locaux. Son dirigeant bénéficie d'une réelle reconnaissance par le réseau socio-éducatif, et ne semble pas rencontrer les mêmes difficultés avec les autres clubs présents dans l'arrondissement, clubs également tous trois exclusivement parisiens.

Un conflit de légitimité et de reconnaissance est assez perceptible : Entr'aide, mieux reconnue au plan local, et l'OPEJ, visant davantage une reconnaissance extérieure, avec notamment une communication dans les revues professionnelles.

Depuis l'annonce de cet audit, l'OPEJ a perçu la nécessité de mieux s'intégrer au réseau local.

Ses recrutements récents témoignent de sa volonté de renforcer sa diversité.

Elle a fait part de sa volonté de réintégrer la CIITS le 4 mai 2011, réintégration acceptée par son président le 17 mai. Elle a participé aux sorties organisées par les associations regroupées dans la CIITS et à la fête de quartier avec Entr'aide.

Néanmoins, à la date de rédaction du présent rapport, la convention avec Entr'aide n'est pas signée, en raison de divergences sur son article 7, relatif à l'évaluation des pratiques. L'OPEJ propose une rédaction moins précise que celle proposée par Entr'aide, qui est effectivement très détaillée.

**Recommandation 4** : Conclure rapidement la convention de partenariat avec Entr'aide, et la mettre en œuvre avec confiance.

## CONCLUSION

L'OPEJ est une association structurée et professionnelle. Sa pratique est de qualité, mais s'inscrit dans une approche un peu stricte du travail éducatif, orienté vers les plus jeunes, plus axé sur l'approche individuelle.

Elle a su se faire reconnaître par deux collègues sur trois, ce qui est plutôt remarquable. Elle est reconnue par les professionnels de l'action sociale.

En revanche, elle éprouve plus de difficulté avec le réseau associatif et politique local, et tout particulièrement avec l'association Entr'aide.

Elle a pris conscience de la nécessité de renouer des liens, et l'expérience dira si la confiance a pu être rétablie, sachant toutefois que les partenariats et la confiance qu'ils exigent supposent un effort de toutes les parties, notamment de respect des pratiques professionnelles et des cultures de chacun.

Au-delà, il faut qu'elle accepte d'élargir sa pratique, notamment vers une population plus âgée, et en ne négligeant pas le travail collectif visible. Son expérience devrait lui permettre de conduire cette évolution, en l'aidant à mieux s'insérer dans le tissu local, condition de la pérennité de son implantation dans l'arrondissement.

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation n°1 :** Développer les actions collectives, visibles et ouvertes sur l'extérieur

**Recommandation n°2 :** Développer le travail en direction des jeunes majeurs, notamment garçons.

**Recommandation n°3 :** Prendre l'initiative de rétablir des relations plus régulières avec la Mairie d'arrondissement.

**Recommandation n°4 :** Conclure rapidement la convention de partenariat avec Entr'aide, et la mettre en œuvre avec confiance.

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

### Mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement

Roger MADEC, maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement

Mao PENINO, conseiller d'arrondissement

### Union parisienne de la prévention spécialisée

[.....], président

[.....], coordinatrice

### DASES

[.....], chef du Bureau des activités de prévention pour la jeunesse

[.....], travailleur social

### Association OPEJ

[.....], directeur général

[.....], chef de service éducatif

[.....], comptable

[.....], comptable

L'ensemble de l'équipe éducative

### Association Entr'Aide

[.....],

### **Entretien téléphonique**

[.....], association Sauvegarde de l'adolescence

### **Courrier électronique**

Adji AHOUDIAN, adjoint au maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, chargé de la jeunesse

[.....], chef de projet - Mission toxicomanie - DASES

## PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire d'audit de l'association OPEJ-club du Canal a été transmis le 16 novembre 2011 aux Présidents de l'OPEJ et de l'association Entr'aide, et à la Directrice de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.

- La réponse au rapport provisoire de l'OPEJ a été adressée par courrier du 12 décembre 2011
- Celle de l'association Entr'aide a été transmise par courrier du 14 décembre
- Celle de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé a été adressée par courrier du 17 janvier 2012

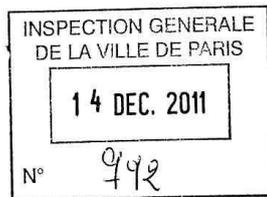
**Réponse au rapport provisoire  
de l'association OPEJ en date du 12 décembre 2011**



Maisons d'Enfants, Service d'AEMO, Clubs de Prévention Spécialisée,  
Appartements de Transition, Point Ecoute Accueil Jeunes, Service d'Action Sociale,  
Point Ecoute Parents, Maison des Familles et des Cultures, Médiation Familiale

**Président :**

10, rue Théodule Ribot - 75017 PARIS



Paris, le 12 Décembre 2011

Inspection Générale  
17, boulevard Morland  
75181 PARIS CEDEX 04

Madame la Directrice,

Nous avons bien reçu le rapport provisoire établi par l'Inspection Générale sur l'audit de l'OPEJ (Club du Canal) et nous vous en remercions.

Nous avons bien noté que plus de visibilité ne saurait nous nuire et nous sommes bien déterminés à rendre le travail collectif plus visible qu'à l'ordinaire.

Notre insertion dans le tissu social local nous paraît convenable mais il se trouve qu'au demeurant, certains partenaires ne le voient pas ainsi.

Nous avons sollicité le Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement pour une rencontre afin d'être en phase avec les projets pour les jeunes que la Mairie met en place. Notre volonté est de renforcer les partenariats avec les associations qui oeuvrent dans le sens d'une politique municipale auprès des jeunes et en particulier auprès des jeunes majeurs.

Quant à la dernière recommandation, nous avons fait le nécessaire mais l'association Entraide est fermée depuis Septembre 2011 et malgré nos courriels et nos appels téléphoniques, nous n'avons pas de réponse.

Quoi qu'il en soit, nous chercherons encore à établir un contact qui nous permettrait de signer cette convention.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Président**

**Le Directeur Général**

Œuvre de Protection des Enfants Juifs  
**Protection de l'Enfance et de la Jeunesse**

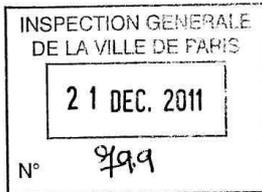
**Réponse de l'association Entr'aide  
en date du 14 décembre 2011**

**Entr'Aide**

◆◆◆

Boîte aux lettres : Escalier W

◆ Association loi 1901 ◆ 53, rue de l'Ourcq ◆ 75019 PARIS ◆



A l'attention à la Directrice  
D'inspection générale

17 Boulevard Morland  
751181 cedex 04

Paris, le 14 décembre 2011.

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 16 novembre 2011 nous communiquant une partie du rapport provisoire établi par votre institution sur l'association OPEJ, je tiens à porter à votre connaissance les éléments de réponse suivants :

**« [cette situation] s'inscrit également sur un fond de relations critiques avec d'autres associations, et tout particulièrement l'association Entr'Aide, qui a joué un rôle moteur dans la mise en place de la CIITS 19 » :** En complément, je préciserai qu'Entr'Aide fait partie avec les centres sociaux Espace Ardennes et J2P des structures fondatrices d'un réseau de travail. Dans un deuxième temps, les clubs de prévention spécialisée : AJAM, APSV et Paris-Ados-Services se sont associés à ce qui allait devenir la CIITS 19.

**« La querelle entre l'OPEJ et Entr'Aide recoupe assez fortement deux conceptions du travail social ».**

A mon sens, ces conceptions, certes différentes, sont tout à fait complémentaires, d'où la nécessité de travailler en partenariat.

**« L'OPEJ est très marquée par une culture insistant sur l'éthique, et attachée aux principes de la prévention spécialisée, qu'elle ne manque pas de rappeler dans les conventions qu'elle passe de manière assez peu fréquente dans la profession, avec ses partenaires ».**

Je tiens à rappeler que j'ai été membre du Conseil d'Administration de la Maison des Copains La Villette ainsi que de celui de L'Acasa. J'ai également été représentant à l'Union des Clubs de Prévention Spécialisée de Paris. A ces différents titres, j'ai été amené à défendre les missions des clubs de prévention. Je connais donc particulièrement bien l'éthique de la prévention spécialisée.

**« Ce mode de fonctionnement, qui a le mérite de rappeler la spécificité de chacun, de son mode d'intervention et de ses limites, peut aussi avoir l'inconvénient de faire paraître le travail avec elle difficile ».**

J'irai plus loin : notre association, bien consciente du fait que ses moyens et son champ d'intervention sont limités, est néanmoins reconnue dans sa qualité d'expertise auprès des jeunes. Or, l'OPEJ n'utilise pas Entr'Aide en tant que facilitateur de lien. Il me semble que la différence d'éthique sert de prétexte. Pour exemple, nous avons soumis à l'OPEJ un projet de convention. Celui-ci nous a été retourné après modifications (cf pièces jointes). Selon nous, les modifications souhaitées par l'OPEJ ont pour but de réduire Entr'Aide à un rôle comptable. A ce stade, nous avons préféré nous abstenir de répondre.

◆ N° de Préfecture : W 75 1130309 P ◆ N° D'agrément Jeunesse et Sport : 75 JEP 08-56 ◆  
◆ N° de Siret : 444 154 553 00028 ◆ N° URSSAF : 758 122 101 133 001 011 ◆ Code APE : 9499 Z ◆  
◆ Date d'inscription au journal Officiel : 29 Avril 1997 ◆

1

**Entr'Aide**

◆◆◆

Boîte aux lettres : Escalier W

◆ Association loi 1901 ◆ 53, rue de l'Ourcq ◆ 75019 PARIS ◆

« *l'OPEJ, après avoir participé à la mise en place de la CIITS 19 s'en est retirée, au motif qu'elle ne travaille pas sur les mêmes tranches d'âge que les autres associations. Certainement aussi la demande formulée par de disposer de ses rapports d'activité a été vécue comme intrusive, exagérément critique et tutélaire* ».

Premièrement, l'OPEJ n'a pas participé à la mise en place de la CIITS 19. L'OPEJ n'a quasiment participé à aucune réunion (cf procès verbaux envoyés par mail à vos services). Par ailleurs, les tranches d'âge des publics ciblés sont rigoureusement identiques. Dans le cas contraire, comment expliquer qu'un club de prévention tel que l'AJAM se retrouve sur ces tranches d'âge ?

Enfin, la demande de communication des rapports d'activité a bien été formulée par , mais uniquement en tant que personne mandatée par la CIITS 19. La décision de demander

les rapports d'activité avait préalablement été validée à l'unanimité par les associations représentées, à savoir J2P, Espace Ardennes, AJAM, PSV, Paris Ados Services et Entr'Aide.

« **une dimension communautaire et de réseau** » :

N'ayant pas reçu le rapport provisoire dans son intégralité, je ne suis pas en mesure de répondre sur cette dimension particulière.

Enfin, je voudrais vous soumettre une interrogation : qu'en est-il de la convention qui lie l'OPEJ avec le centre social « Espace Ardenne » : a-t-elle réellement été reconduite ?

Je suis à votre disponibilité pour toute information complémentaire. En attente de la suite administrative veuillez agréer Madame la Directrice à mes sincères salutations

Directeur

**ENTR'AIDE**

Association loi 1901

53, rue de l'Ourcq Esc. W - 75019 PARIS

De l'association Entr'Aide

◆ N° de Préfecture : W 75 1130309 P ◆ N° D'agrément Jeunesse et Sport : 75 JEP 08-56 ◆  
◆ N° de Siret : 444 154 553 00028 ◆ N° URSSAF : 758 122 101 133 001 011 ◆ Code APE : 9499 Z ◆  
◆ Date d'inscription au journal Officiel : 29 Avril 1997 ◆

2

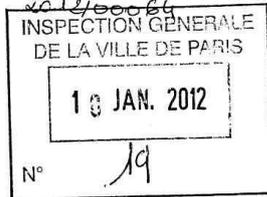
**Réponse de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
en date du 17 janvier 2012**

DÉPARTEMENT DE PARIS



Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé  
Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives

Bureau des Activités de Prévention pour la Jeunesse  
Affaire suivie par



N/Ref :

Paris, le 17 JAN. 2011

NOTE à l'attention de

Directrice de l'Inspection Générale

**Objet :** Réponse de la DASES au rapport provisoire établi par l'Inspection générale sur l'association OPEJ.

Vous m'avez fait parvenir le 16 novembre dernier le rapport provisoire de la mission menée par l'Inspection Générale sur l'association OPEJ-club du canal.  
Les auditeurs proposent quatre recommandations :

- Développer les actions collectives, visibles et ouvertes sur l'extérieur,
- développer le travail en direction des jeunes majeurs, notamment garçons,
- prendre l'initiative de rétablir des relations plus régulières avec la Mairie d'arrondissement,
- conclure rapidement la convention de partenariat avec entr'aide et la mettre en œuvre avec confiance.

La DASES partage ces priorités d'orientation pour le club du canal géré par l'OPEJ.

La Directrice Générale de l'Action Sociale,  
De l'Enfance et de la Santé

94-96, Quai de la Râpée - 75570 Paris Cedex 12

**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur PARIS.FR

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

## ANNEXES

## LISTE DES ANNEXES

- Annexe I : Statuts de l'association
- Annexe II : Convention avec le département
- Annexe III : Charte déontologique
- Annexe IV : Conventions avec les collègues
- Annexe V : Projet de convention avec l'association Entr'Aide

***Avis :** La version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes. Sous réserve des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs, celles-ci sont consultables sur demande écrite, au service de documentation de l'inspection générale*